

ANALYSE COMPARATIVE DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT INTRAGROUPE ET HORS-GROUPE DES CIL

Données 2012-2015 et Actualisation 2016

Nicolas CAHU - nicolas.cahu@ancols.fr
Chargé d'études financières sectorielles
Emmanuel PERRAY – emmanuel.perray@ancols.fr
Chef du département des statistiques et études
financières sectorielles

Sous la direction de : Akim TAÏROU
Supervision : Arnaud GÉRARDIN
Directeur de la publication
Pascal MARTIN-GOUSSET



L'objectif de l'étude était d'analyser les financements intra-groupe et hors groupe des CIL sur la période 2012-2015 et de mettre en évidence de possibles différences de politiques de financement. La délimitation du groupe Action Logement s'est effectuée sur la base des données déclarées par les CIL auprès de l'ANCOLS et du lien entretenu par les CIL avec les organismes. Les personnes morales financées au cours de la période 2012-2015 sont classées en sept catégories, en fonction tant de leur statut juridique que de leur lien avec le groupe Action Logement. Ainsi, les classes d'organismes se répartissent comme suit :

► Groupe Action Logement :

- les « ESH Filiales et entreprises liées »¹ (78 organismes) ;
- les « ESH Autres participations »² (13 organismes) ;
- les « Autres personnes morales (APM) Filiales et entreprises liées » (146 organismes) ;
- les « Autres personnes morales Autres participations » (47 organismes) ;

► Hors groupe Action Logement :

- les OPH (265 organismes) ;
- les « ESH Entreprises sans lien » (150 organismes) ;
- les « Autres personnes morales Entités sans lien »³ (2 283 organismes).

Les données collectées par l'ANCOLS et déclarées au titre des exercices 2012 à 2015 par les CIL portent sur les données financières et comptables des CIL. Les flux financiers, qui peuvent s'effectuer sous forme de prêts, de subventions ou de fonds propres, déclarés par les CIL et versés à des personnes morales au cours de la période d'observation ont été étudiés.

Ces données financières et comptables permettent une répartition des entités bénéficiaires selon les catégories d'organismes présentées ci-dessus. Les encours de prêts ou de titres n'ont pas été analysés dans cette étude.

Les nouveaux flux, c'est-à-dire les montants versés par les CIL aux organismes ont été analysés, de même que les flux nets⁴ qui sont définis comme les nouveaux flux diminués des remboursements provenant essentiellement

¹ Les 'Filiales et entreprises liées' sont des entités sur lesquelles s'exerce un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif résulte (cf. articles R123-196-9 et L233-16 du code de commerce) : soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres de direction de l'entreprise contrôlée. L'entité exerçant le contrôle est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote, soit d'exercer une influence dominante sur l'entreprise contrôlée en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

² Les 'Autres participations' : sont des entités dans lesquelles les CIL détiennent aussi des participations stratégiques et qui sont utiles à leur activité, mais sur lesquelles leur influence est moindre. Le taux de participation atteint au moins 20 % mais reste inférieure à 40 %.

³ Les 'Autres personnes morales' sont des entités avec lesquelles les CIL n'entretiennent aucune relation capitalistique ou dans lesquelles ils détiennent des participations symboliques sans vouloir y exercer une influence stratégique.

⁴ Un flux net est constaté dès lors qu'il y a soit un nouveau flux, soit un remboursement, soit les deux.

des prêts. Il est rappelé que les CIL peuvent financer les entités en octroyant des prêts, des subventions et/ou des fonds propres, les organismes bénéficiaires pouvant disposer conjointement ou non de ces différentes formes de financements. Les OPH ne peuvent pas prétendre aux fonds propres. Les subventions ne font pas, par nature, l'objet de remboursements de telle sorte que leurs flux nets équivalent à leurs nouveaux flux. Par ailleurs, il est constaté que sur la période 2012-2015, les apports en fonds propres ne font que modérément l'objet de remboursements. Ainsi, les différences entre les montants des nouveaux flux et des flux nets proviennent principalement des prêts.

Les CIL déclarent avoir versé 4 410 millions d'euros de flux de financements sous forme de prêts, de subventions et de souscriptions de titres au cours de la période 2012-2015 à 1 042 personnes morales. Par ailleurs, 2 639 millions d'euros ont été remboursés au cours de cette période de telle sorte que 2 982 entités présentent des flux nets, définis comme des nouveaux flux moins les remboursements, pour un montant global de 1 771 millions d'euros.

- ▶ Parmi les 1 042 entités bénéficiaires de nouveaux financements PEC au cours de la période 2012-2015, 83,1% sont composées par des organismes hors groupe Action Logement. La structure des 2 982 entités présentant des flux nets montre que 90,5% de celles-ci ne relèvent pas du groupe Action Logement.
- ▶ Concernant la répartition des financements PEC, les organismes hors groupe Action Logement concentrent, au cours de la période 2012-2015, 43,8% des montants des nouveaux flux. Les flux nets, c'est-à-dire après déduction des remboursements, sont moindres : la part des flux nets versés aux organismes hors groupe Action Logement atteint 30,2%.

Les flux financiers sont versés majoritairement à des organismes qui bénéficient de relations suivies avec les CIL, ces organismes demeurant en nombre relativement minoritaires. Parmi les 1 042 personnes morales financées au cours de la période 2012-2015, 26,3% ne sont financées que pendant un seul exercice, 13,0% pendant deux exercices, 15,8% pendant trois exercices et 44,9% pendant 4 exercices. Cependant, globalement, 91,4% des nouveaux flux sont versés à des personnes morales financées pendant les 4 exercices. De même, au regard des organismes affichant des flux nets, respectivement 15,4%, 10,4% et 12,5% de ces 2 982 entités présentent des flux au cours d'un, deux et trois exercices, 61,8% de ces organismes présentant des flux pendant les 4 exercices. L'essentiel des flux nets (99,6%) concerne des organismes qui présentent des flux nets au cours des 4 exercices. **Peu de différences sur ce point distinguent les entités du groupe Action Logement des entités hors groupe Action Logement.**

En moyenne, sur la période 2012-2015, une personne morale bénéficie de 4,21 millions d'euros de nouveaux flux mais, en tenant compte des remboursements effectués, elle se voit dotée seulement de 0,59 million d'euros. Cependant, les divergences sont importantes selon l'appartenance ou non au groupe Action Logement. Ainsi, les organismes du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 14,08 millions d'euros de nouveaux flux sur la période 2012-2015 (176 organismes) et présentent 4,36 millions d'euros de flux nets (284 organismes). Les organismes hors groupe Action Logement disposent de 2,23 millions d'euros de nouveaux flux (866 organismes) et présentent 0,20 million d'euros de flux nets (2 698 organismes).

Le groupe Action Logement est minoritaire en termes de dénombrement d'organismes bénéficiaires mais prépondérant dans l'obtention des flux de financement.

L'analyse selon la nature des fonds apportés conduit aux faits suivants :

Au cours de la période 2012-2015, il est noté que sont versés :

- ▶ 2 911 millions d'euros de prêts (dont 51,0% aux entités du groupe Action Logement) ;
- ▶ 784 millions d'euros de subventions (dont 35,6% aux entités du groupe Action Logement) ;
- ▶ 715 millions d'euros de fonds propres (dont 99,7% aux entités du groupe Action Logement).

Une diversification des sources de financements pour l'ensemble des entités

Les CIL peuvent financer les organismes conjointement par le biais de plusieurs natures de fonds.

Un peu plus de la moitié des personnes morales (52,2%) ne sont financées que par une seule nature de financement. Cette modalité ne concerne que 2,2% du total des fonds propres, 5,3% du total des subventions et 4,9% du total des prêts et préfinancements. 41,7% des entités présentent deux natures de financement et concentrent 20,9% des fonds propres, 64,1% des subventions et 58,4% des prêts et préfinancements. De ce fait, **les personnes morales financées par le biais de 3 natures de financement**, qui représentent seulement 6,1% des entités bénéficiaires de nouveaux flux, **concentrent 76,9% des fonds propres, 30,7% des subventions et 36,7% des prêts et préfinancements**. De façon logique, ces organismes présentant 3 natures de financement appartiennent très majoritairement au groupe Action Logement. En effet, les nouveaux flux alloués aux organismes du groupe Action Logement sont tels que 72,5% sont versés à des organismes disposant de 3 natures de financement et 25,4% à des organismes disposant de 2 natures de financement, 2,1% des nouveaux flux versés aux organismes du groupe Action Logement l'étant à des entités ne présentant qu'une seule nature de financement. A contrario, les nouveaux flux consacrés aux organismes hors groupe Action Logement sont versés à hauteur de 89,2% à des organismes ne bénéficiant que de deux natures de financement, par construction les organismes hors groupe Action Logement pouvant peu ou nullement prétendre aux souscriptions de titres.

Une prédominance des financements sous forme de prêts constatée sur la période observée

- ▶ Au cours de la période 2012-2015, un montant de quelques 2 911 millions d'euros, soit 66,0% des nouveaux flux, est apporté sous la forme de **prêts et de préfinancements à 754 entités**. Parmi ces entités, 145 organismes du groupe Action Logement, soit 19,2% des entités bénéficiant de nouveaux flux sous forme de prêts, disposent de 51,0% de ces nouveaux flux apportés sous forme de prêts. Au regard des flux nets, les 252 entités du groupe Action Logement, soit 9,2% des entités bénéficiant de flux nets sous forme de prêts, en « captent » 91,0%. Ainsi, globalement, les entités hors groupe Action Logement se situent dans une position de quasi équilibre entre les nouveaux flux et les remboursements.
- ▶ Les **subventions** représentent 17,8% des nouveaux flux grâce à un montant de 784 millions d'euros et sont versées à 722 entités. Parmi celles-ci, les entités du groupe Action Logement pèsent 13,3% et concentrent 35,6% du montant des subventions.
- ▶ Ainsi, au cours de la période 2012-2015, un montant de quelque 3 695 millions d'euros, soit 83,8% des nouveaux flux, est apporté sous la forme de **prêts et de préfinancements et/ou de subventions à 1 010 organismes**. Parmi ces organismes, 149 organismes appartiennent au groupe Action Logement, soit 14,8% des entités bénéficiant de nouveaux flux sous forme de prêts et/ou de subventions. Ils bénéficient de 47,7% de ces nouveaux flux apportés sous forme de prêts et/ou de subventions. Au regard des flux nets, les 253 entités du groupe Action Logement, soit 8,6% des entités bénéficiant de flux nets sous forme de prêts et/ou de subventions, concentrent 51,0% des flux nets apportés sous forme de prêts et/ou de subventions.

- ▶ Les apports en **fonds propres** représentent 16,2% des nouveaux flux déclarés versés par les CIL au cours de la période 2012-2015 (715 millions d'euros) et 38,7% des flux nets (685 millions d'euros). De façon logique, les entités bénéficiaires des fonds propres appartiennent majoritairement au groupe Action Logement : les 14 entités hors groupe Action Logement, soit 1,9% des entités bénéficiant de fonds propres, disposent d'un montant négligeable des nouveaux flux apportés sous forme de fonds propres (0,3%).

Outre le type du financement (prêt, subvention, souscription de titres), la nature de l'opération financée par les CIL peut être étudiée. L'analyse selon l'opération financée met en exergue en particulier les éléments suivants :

- ▶ Les montants alloués aux **subventions du logement social** représentent 15,4% des nouveaux flux et 38,0% des flux nets : 596 entités bénéficient de ces financements dont 504 entités hors groupe Action Logement qui pèsent 65,0% de ces montants.
- ▶ 46,9% des nouveaux flux sont apportés aux personnes morales sous forme de **prêts au logement social et intermédiaires – amortissables**. 131 organismes du groupe Action Logement, soit 18,4% des organismes bénéficiaires de financements pour ce type d'opération, « captent » 46,6% des financements dédiés à cette opération. Les organismes du groupe Action Logement ne pèsent que 7,9% des organismes présentant des flux nets relatifs aux prêts au logement social et intermédiaires – amortissables mais ils concentrent une grande part de ces montants, soit 131 millions d'euros de flux nets sur un total négatif de 35 millions d'euros, dans la mesure où les entités hors groupe Action Logement remboursent davantage qu'elles ne bénéficient de nouveaux flux contrairement à des entités du groupe Action Logement.

La région Île-de-France, largement bénéficiaire des flux de financements

La région **Île-de-France**, du fait que de nombreuses entreprises d'envergure nationale y siègent, concentre une forte part des entités bénéficiaires de nouveaux flux (21,3%) ou présentant des flux nets (20,0%). Plus de la moitié des nouveaux flux (52,7%) et des flux nets (61,2%) sont versés à des organismes siégeant en Île-de-France. En outre, dans cette région, les organismes du groupe Action Logement concentrent l'essentiel des financements : 21,6% des entités bénéficiant de nouveaux flux et 13,4% de celles ayant des flux nets appartiennent au groupe Action Logement tandis qu'elles bénéficient de 58,9% des nouveaux flux versés aux entités franciliennes et de 70,5% des flux nets. Les nouveaux flux et flux nets par organisme des entités du groupe Action Logement sont donc supérieurs à ceux des entités hors groupe.

Analyse de l'adéquation entre les flux financiers versés aux organismes et les parcs de logements locatifs sociaux de ces derniers et leur évolution par un recoupement avec le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS)

Une confrontation des flux de financements PEC avec le RPLS a été conduite en partant de deux hypothèses. Une première hypothèse est posée que plus un organisme de logements locatifs sociaux bénéficie de nouveaux flux, plus il financera des opérations et mettra en service des logements. La deuxième hypothèse est que plus un organisme présente des flux nets de remboursements élevés, plus son activité de développement de son parc de logements locatifs sociaux pourra être considérée comme élevée : des organismes de logements locatifs sociaux affichant des flux nets négatifs, c'est-à-dire des nouveaux flux inférieurs aux remboursements, pourraient être considérés comme des organismes avec un parc de logements locatifs sociaux déjà construit et a priori relativement ancien mais aussi comme peu dynamiques quant à la construction. En outre, a été conduite une analyse selon la localisation des logements locatifs sociaux et en particulier selon la zone de tension du marché

(zonage A, B, C). Dans un premier temps, pour ces deux axes d'analyse, a été constituée la population des organismes présentant des nouveaux flux et/ou des mises en service de logements locatifs sociaux ou celle disposant de flux nets et/ou de parc de logements locatifs sociaux. Ces populations ont été ensuite filtrées dans un second temps pour ne retenir au final que les organismes qui sont qualifiés d'OPH, d'ESH, de coopératives, de SEM et d'associations.

- ▶ Le financement des personnes morales par les CIL par le biais de nouveaux flux permet notamment la mise en service de nouveaux logements.
 - Au total, 1 107⁵ personnes morales disposent de mises en service au cours de la période 2013-2015 et/ou de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015. Afin de faciliter la comparaison, une restriction est conduite quant à la catégorie des bailleurs. Ne sont retenus que les OPH, les ESH, les coopératives HLM, les SEM de logements sociaux et les associations. Les 551 organismes restant concentrent 84,8% du montant des nouveaux flux (soit 3 718 millions d'euros) et représentent 97,3% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période 2013 à 2015 (soit 254 958 logements) ;
 - Parmi ces 551 organismes, 459 entités, soit 83,3% des entités retenues pour cette confrontation, ne sont pas dans le groupe Action Logement. Elles bénéficient de 47,6% des nouveaux flux et représentent 71,1% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période 2013 à 2015. Les entités du Groupe Action Logement concentrent par conséquent 52,4% des nouveaux flux et 28,9% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période 2013 à 2015. Les moyennes des nouveaux flux par organisme ou par logement montrent que les entités du groupe Action Logement sont mieux dotées que celles n'appartenant pas au groupe Action Logement et, parmi celles-ci, que les ESH Filiales et entreprises liées sont relativement mieux dotées que les autres organismes ;
 - L'Île-de-France concentre 18,0% des organismes, 49,8% des nouveaux flux, 21,2% des logements locatifs sociaux mis en service selon l'axe de la domiciliation de l'organisme ;
 - La localisation des logements montre que 28,7% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période par les entités hors groupe Action Logement se situent en zone tendue (Abis ou A) tandis que cette proportion atteint 34,9% pour les entités du groupe Action Logement ;
 - Les fonds propres sont presque exclusivement dirigés vers les organismes du groupe Action Logement. Pour analyser à périmètre comparable le financement des organismes de logements sociaux, on met en relation les nouveaux flux hors fonds propres avec les mises en service de logements. L'analyse montre que, même en excluant les fonds propres, les financements demeurent nettement supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe Action Logement (moyenne de nouveaux flux par organisme de 15,4 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros, et moyenne de nouveaux flux par logement de 19 000 euros contre 10 000 euros).
- ▶ En outre, le financement cumulé des flux nets peut être mis en relation avec le parc de logements.

⁵ 1 107 entités sont dénombrées. Les organismes peuvent en effet bénéficier de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 mais ne pas avoir encore mis en service des logements ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent mettre en service des logements sans bénéficier de financements de la part des CIL. Cet effectif de 1 107 organismes réunit ceux qui bénéficient de nouveaux flux au cours de la période (1 042 entités) et/ou mettent en service des logements.

- 3 041⁶ entités disposent conjointement de flux nets et/ou d'un parc de logements locatifs sociaux. Ces entités perçoivent au cours de la période 2012-2015 un montant de flux nets de 1 771 millions d'euros et présentent un parc de 4 839 600 logements au 1^{er} janvier 2016. La sélection uniquement des OPH, des ESH, des coopératives HLM, des SEM de logements sociaux et des associations amène à ne conserver que 685 entités. Ces dernières bénéficient de 1 662 millions d'euros de flux nets au cours de la période 2012-2015, soit 93,8% du montant total des flux nets, et disposent d'un parc de 4 781 076 logements, soit 98,8% du parc total de logements. Ces 685 personnes morales sont composées principalement d'organismes hors groupe Action Logement (85,7%). Les 1 662 millions de flux nets apportés à ces entités se dirigent néanmoins majoritairement (65,2%) vers les organismes du groupe Action Logement, soit 1 083,0 millions d'euros en flux nets, les organismes hors groupe Action Logement recevant 578,2 millions d'euros de flux nets ;
- Ainsi, les flux nets par organisme s'élèvent à 2,43 millions d'euros tandis que ceux par logement atteignent 347,53 euros. Cependant, les organismes du groupe Action Logement disposent en moyenne de 11,05 millions d'euros par organisme et de 1 024 euros par logement contre respectivement 0,99 million d'euros et de 155,39 euros pour les organismes hors groupe Action Logement. Il est noté par ailleurs que l'ancienneté du parc des organismes du groupe Action Logement s'élève à 34,4 ans, soit 5 ans de moins que celui des organismes hors groupe Action Logement. En outre, 90,8% du parc de logements des organismes du groupe Action Logement sont conventionnés contre 93,8% pour celui hors groupe Action Logement ;
- L'Île-de-France concentre 20,6% des organismes, 62,1% des flux nets, 25,7% du parc de logements locatifs sociaux selon la domiciliation des organismes. L'âge moyen du parc y est de 42,7 ans ;
- La localisation du parc de logements montre que 31,8% des logements locatifs sociaux des entités hors groupe Action Logement se situent en zone tendue (Abis ou A), tandis que cette proportion atteint 36,6% pour les entités du groupe Action Logement. Sans prise en compte du lien avec Action Logement, 32,9% des logements se situent en zone tendue (Abis ou A) ;
- La mise en relation des flux nets hors fonds propres avec le parc de logements montre que ces financements demeurent nettement supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe Action Logement (tant en moyenne par organisme qu'en moyenne par logement).

Ainsi, les organismes du groupe Action Logement bénéficient proportionnellement de davantage de flux en provenance des CIL et leur parc de logements est sensiblement plus récent. À la suite d'autres recoupements, il semblerait que ces financements soient plus octroyés à des organismes qui disposent ou mettent en service des logements locatifs sociaux dans des zones tendues et susceptibles de connaître des besoins en logements. A contrario, les organismes hors groupe Action Logement disposent d'un parc de logement social plus ancien et donc bénéficient moins de nouveaux flux par rapport au groupe Action Logement. De manière logique, un parc de logement social ancien nécessite davantage d'opérations de réhabilitation.

⁶ 3 041 entités sont dénombrées. En effet, les organismes peuvent présenter des flux nets au cours de la période 2012-2015 mais ne pas disposer de logements locatifs sociaux ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent disposer d'un parc de logements locatifs sociaux sans octroi de financement de la part des CIL. Cet effectif de 3 041 organismes réunit ceux qui présentent des flux nets au cours de la période (2 982 entités) et/ou disposent d'un parc de logements locatifs sociaux.

Confirmation de la tendance observée sur l'année 2016 de la prédominance des financements vers les entités appartenant au Groupe Action Logement

L'application de la même méthodologie sur les données 2016 déclarées par les CIL met en évidence des résultats similaires tant pour les dénombrements que pour les montants. Au cours de l'exercice 2016, 1 303 millions d'euros sont versés par les CIL à 750 personnes morales. En outre, 2 112 organismes présentent des flux nets au cours de l'exercice 2016, pour un montant de 546 millions d'euros. Les entités du groupe Action Logement représentent 18,3% des organismes bénéficiant de nouveaux flux mais « captent » 54,4% de ces derniers. De même, les organismes du groupe Action Logement représentent 10,4% des entités affichant des flux nets et concentrent 70,4% de ces derniers. Le financement intragroupe demeure prépondérant, mais après un pic observé en 2015, on note une légère inflexion en 2016. Le niveau du financement intragroupe 2016 revient à un niveau comparable à celui des années antérieures à 2015.

Malgré notre analyse sur la nature des flux de financement et la localisation des bénéficiaires de ces financements, notre étude n'a pas pu vérifier la cohérence entre les flux de financement et l'ensemble des opérations du parc de logements locatifs sociaux (construction, réhabilitation, démolition, ...). Pour pouvoir faire cette analyse, il conviendrait de pouvoir utiliser la base de données SISAL (Système d'Information pour le Suivi des Aides au Logement) et que cette dernière dispose de la date de tous les versements effectués par tous les acteurs du financement du logement locatif social pour l'ensemble des opérations. Ceci n'est actuellement pas le cas. Un croisement entre les flux financiers PEC déclarés auprès de l'ANCOLS au titre d'un exercice et SISAL, avec comme variable de rapprochement des dates de versement identiques, serait nécessaire. Ce rapprochement permettrait dans ces conditions une connaissance fine des opérations financées avec des fonds de la PEC : dénombrement, localisation, nombre et type de logements, prix de revient, quotité PEC, etc. Une utilisation de SISAL aurait permis un éclairage complémentaire sur l'allocation des flux de financement pour l'ensemble des entités (groupe Action Logement et hors groupe Action Logement).

Toutefois, au-delà de cette difficulté en termes de disponibilité des données relatives aux opérations autres que les constructions, la plus grande ancienneté du parc OPH (41 ans) par rapport à celui des ESH (36 ans) conduit à penser que le nombre d'opérations de toute nature est a fortiori encore plus élevé pour les organismes hors groupe que par le seul nombre des mises en service de nouveaux logements.

Enfin, si les CIL déclarent les entités financées selon les natures de financement (fonds propres, subventions, prêts) et selon les opérations que ces entités souhaitent mener, cependant, rien n'assure que ces financements soient utilisés pour ces fins. Ce sont des points que les missions de contrôle de l'ANCOLS se doivent aussi de contrôler⁷. Enfin, les traitements réalisés sur ces données financières montrent la prépondérance des financements intra-groupe. Une **analyse qualitative** complémentaire des financements intra-groupe demeure nécessaire afin de répondre à d'autres questions telles que :

- Les taux d'intérêt et les conditions de prêts sont-ils plus avantageux selon l'appartenance de l'entité au groupe Action Logement ?

⁷ Il convient de rappeler qu'avant la création de l'ANCOLS, l'ANPEEC était chargée du contrôle des CIL et que la MIILOS de celui des organismes de logements sociaux. De la sorte, les contrôles relatifs aux flux financiers n'étaient pas optimaux.

- Quels sont les différents montages financiers entre les différentes entités du groupe Action Logement ?
- Quelles sont les relations entre les différentes entités du groupe Action Logement ?
- De quelle façon s'établissent les flux financiers, s'ils existent, entre ces différents acteurs du groupe Action Logement ?